**Qu’est-ce que la conduite accompagnée ?**

**La conduite accompagnée permet aux jeunes d’acquérir de l’expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter, ou entre deux présentations, à l’examen du permis de conduire. C'est son principal avantage, mais pas le seul.**

Il existe trois formules d'apprentissage comportant une phase de conduite accompagnée :

* l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) qui peut être pratiqué dès 15 ans ;
* la conduite supervisée qui peut être pratiquée à partir de 18 ans ;
* la conduite encadrée pour les élèves des établissements préparant aux métiers de la route (CAP et BAC professionnel).

Ces trois formules permettent, après une formation initiale, d’acquérir plus de confiance au volant, sous le contrôle d’un accompagnateur, et de rencontrer les conditions de circulation les plus variées possibles avant le passage des épreuves pratiques et l’obtention du permis de conduire.

Les avantages de la conduite accompagnée

1) Augmenter votre chance de réussite à l’examen de conduite

2) Permettre de réduire le coût du permis de conduire

3) Diminue le risque d’accident

4) Réduire le coût de l’assurance

5) Réduire la période du permis probatoire